https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/e-satis-2015/
e-Satis 2015
12/08/2015
Après avoir été expérimenté pendant deux ans, puis généralisé à tous les établissements de santé en 2014 par la Direction Générale de l’Offre de Soins (DGOS)le dispositif national de mesure de la satisfaction nommé « e-Satis » a été confié à la Haute Autorité de Santé le 1er janvier 2015. Ce dispositif va permettre le recueil, établissement par établissement, des avis des patients hospitalisés en continu que ce soit sur les composantes humaines, techniques et logistiques de leur prise en charge. La finalité étant de mettre en œuvre des actions d’amélioration dans la prise en charge du patient ainsi qu’une personnalisation de l’offre de soins.